

**Arrêté ministériel portant nomination de membres du
Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles**

A.M. 10-03-2014

M.B. 07-05-2014

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, 3° et 6° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016 :

1° M. Pierre BETTENS (CSC-E);

2° M. Serge BASTIN (CSC-I).

Article 2. - Sont nommés membres suppléants du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016 :

1° M. Fabrice PINNA (CSC-E);

2° Mme. Josiane VAN ACKER (CSC-1).

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 mars 2014.

J.-Cl. MARCOURT